

Edito. Si les conséquences des dérèglements climatiques sur les populations et les économies ne laissent plus de place au doute, le degré de réactivité et d'anticipation de certains acteurs économiques pose encore question, au point que la période que nous traversons donne l'impression d'un emballement, au demeurant salubre. Parions que l'année 2018 verra une nouvelle accélération des initiatives, qui fera boule de neige et conduira à l'apparition des premiers indices d'un véritable basculement vers une économie foncièrement décarbonée.

INSTITUTIONS, REGLEMENTATIONS

Diversité, Belgique, Arabie saoudite

La Belgique va nommer la première femme ambassadeur en Arabie saoudite

En dépit de quelques initiatives récentes, l'Arabie saoudite reste un pays où le droit des femmes est très sérieusement restreint. Dans ce contexte, le souhait du gouvernement belge de nommer Dominique Mineur au poste d'ambassadrice en Arabie saoudite est une bonne nouvelle. Selon la presse belge, lorsque ce sera officiel, **il s'agira de la première nomination d'une femme ambassadeur dans le royaume wahhabite.** Au cours de ce mouvement diplomatique qui sera effectif l'été prochain, la Belgique devrait également nommer une femme en République islamique d'Iran, Véronique Petit. Si cette forme de « transgression » ne va pas radicalement changer la position très conservatrice du régime saoudien, elle participe indéniablement à l'évolution des mentalités dans le pays, si lente soit-elle, et à la promotion des femmes dans l'organigramme des entreprises étrangères qui y sont implantées.

Climat, justice, Philippines

Impact des rejets de GES sur les droits humains : conclusions de la CHR prévues pour 2019

La Commission philippine sur les droits humains (CHR) est une institution indépendante créée par la Constitution de 1987, dont l'une des fonctions principales est d'enquêter sur toutes les formes de violation des droits humains (civils, politiques, sociaux, économiques, culturels...) aux Philippines. En juillet 2016, la Commission a adressé à quarante-sept entreprises un recours introduit par quatorze ONG qui accusent ces sociétés de violer les droits fondamentaux des personnes en exerçant des activités à l'origine d'une grande partie des émissions de gaz à effet de serre ([IE n° 241](#)). En octobre 2017, la CHR a convoqué ces entreprises à une réunion (prévue le 11 décembre) afin de fixer les modalités de déroulement de l'enquête. Bien que douze sociétés aient décliné l'invitation ou émis des réserves en prétendant que cette cause ne relevait pas de la compétence territoriale de la Commission, **Roberto Cadiz, le commissaire en charge de l'affaire, a indiqué que l'enquête serait menée et que des recommandations (y compris sous la forme d'une loi-cadre) seraient formulées à l'issue de l'instruction.** Si cette dernière ne peut déboucher sur des sanctions, Roberto Cadiz a tenu à préciser que les résultats pourraient très bien ultérieurement servir de base à des actions en dommages et intérêts. Les conclusions devraient être publiées au cours du premier trimestre 2019. D'ici là, les enquêteurs, avec l'aide d'une « prestigieuse université » avec laquelle la CHR est en négociation, mèneront leurs investigations aux Philippines, et probablement en Europe et aux Etats-Unis. Ils auront à répondre à trois questions : les changements climatiques ont-ils un impact sur les droits humains ? Les principales entreprises émettrices de GES sont-elles responsables de cette situation ? Et si oui, qu'est-il possible de faire ?

Flux financiers, France, marchés publics

Selon la Cour des comptes, il faut proscrire les partenariats public-privé pour la construction des prisons

Les partenariats public-privé (PPP) permettent à l'Etat de ne pas avancer les sommes nécessaires à la réalisation de travaux importants. En échange, l'Etat verse aux entreprises chargées de la construction des installations une redevance annuelle qui comprend le remboursement de l'investissement, les frais financiers et la maintenance. **Au cours des quinze dernières années, les gouvernements successifs ont choisi ce système pour la construction de quatorze prisons ou palais de justice,** notamment afin de répondre au besoin urgent de places de prison. Mais dans un [rapport](#) publié le 13 décembre, la Cour des comptes a souligné les dérives de ce type de dispositif en termes de coûts, et en particulier les loyers, dépenses et taux d'intérêt excessifs. Le rapport souligne que les loyers des PPP déjà engagés vont « monter en charge, provoquant un effet d'éviction pour les autres dépenses immobilières » et **qu'il faut à l'avenir renoncer aux PPP pour la construction de prisons ou de palais de justice.** De son côté, la garde des

Sceaux, Nicole Belloubet, s'est ralliée à l'avis de la Cour des comptes en indiquant que les futurs projets de prison privilégieront le « *recours aux marchés de conception-réalisation* », mais que le versement d'indemnités trop élevées ne permet pas d'envisager de résilier les PPP en cours.

Accès aux services, Etats-Unis, TIC

L'autorité américaine de régulation des télécoms met un terme à la neutralité du Net

La Federal Communications Commission (FCC), l'autorité américaine qui régule les télécoms, a annoncé, **le 14 décembre dernier**, la fin de la neutralité du Net aux Etats-Unis. La décision était attendue depuis l'investiture de Donald Trump. Pour les opposants à la neutralité d'Internet, cette mesure était nécessaire, ne serait-ce que pour permettre la circulation des importants flux de données supplémentaires générés par l'explosion des nouvelles technologies, comme les voitures autonomes. Pour les partisans de la neutralité du Net, la liberté de moduler le débit en fonction des services offerts (et donc des prix pratiqués) qui va être accordée aux fournisseurs d'accès à Internet (FAI) va immanquablement exclure de la Toile des millions d'internautes, ralentir certains services jugés non lucratifs, voire censurer certains contenus. Outre-Atlantique, les réactions hostiles à cette décision ont été vives et nombreuses. La bataille juridique ne fait que commencer.

PARTIES PRENANTES ENGAGEES

Santé, justice, France, pharmacie

Dépakine : Sanofi condamné en appel à payer 3 millions d'euros d'indemnités

Le 15 novembre 2016, l'Assemblée nationale votait un amendement au projet de loi de finances 2017 qui prévoyait la mise en place d'un dispositif d'indemnisation pour les victimes du valproate de sodium (le principe actif de la Dépakine, un médicament antiépileptique commercialisé par le laboratoire Sanofi depuis 1967) et de ses dérivés. Le valproate de sodium est en effet soupçonné d'être à l'origine de malformations ou de troubles du développement chez les enfants dont les mères ont pris ce traitement durant leur grossesse. **Ce sont déjà plusieurs milliers de familles qui se sont manifestées auprès de l'Apesac** (Association d'aide aux parents d'enfants souffrant du syndrome de l'anticonvulsivant), ce qui pourrait représenter à terme un coût de plus de 400 millions d'euros selon la Cour des comptes. Parallèlement, l'Apesac a initié une action de groupe à l'encontre de Sanofi ([IE n° 245](#)). Le 29 novembre, le juge de la mise en état du tribunal de grande instance de Paris a refusé les demandes des plaignants, parmi lesquelles la mise en consignation de 400 millions d'euros pour faire face à d'éventuelles condamnations pour dommages et intérêts. **Mais le 11 décembre, l'AFP a révélé que dans une action séparée, la cour d'appel d'Orléans avait condamné Sanofi à payer plus de deux millions d'euros à une famille** dont la fille cadette présentait « *un syndrome malformatif général* » à la suite de la prise de ce médicament par sa mère. La cour d'appel a ainsi confirmé le jugement du tribunal de grande instance de Tours (2015) en estimant que la Dépakine était « *un produit qui [n'offrait] pas la sécurité à laquelle on [pouvait] légitimement s'attendre* ». En outre, **le laboratoire devra rembourser les frais engagés par la caisse primaire d'assurance-maladie** au titre des dépenses de santé de la jeune fille, soit plus d'un million d'euros. De son côté, Sanofi, qui estime qu'il a toujours respecté ses obligations d'information et averti les autorités de santé des risques éventuels, a décidé de se pourvoir en cassation.

Esclavage moderne, Brésil, Afrique du Sud, agroalimentaire

Le secteur avicole sud-africain veut une enquête sur les allégations de travail forcé au Brésil

Dans un [rapport](#) daté du 30 novembre 2017, l'organisation à but non lucratif IATP (Institute for Agriculture & Trade Policy) fustigeait les effets dévastateurs de l'agriculture brésilienne sur le plan tant environnemental qu'humain. **Le document soulignait notamment que le travail forcé était « endémique » dans le secteur avicole, où le Brésil est le premier exportateur mondial.** Très concurrencés par les importations de volailles brésiliennes, les producteurs sud-africains ont réagi via leur association professionnelle, la Sapa (South African Poultry Association), en demandant, le 6 décembre, à leur gouvernement de mener une enquête sur ces affirmations. En 2013, la Sapa avait déjà accusé le Brésil d'inonder le marché sud-africain avec d'importantes quantités de volailles, dont elle estimait les prix « *irréalistes* », et de détruire ainsi des milliers d'emplois dans la filière.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Climat, Etats-Unis, hydrocarbures

Changements climatiques : ExxonMobil s'incline face à la pression de ses actionnaires

Lors de l'assemblée générale de la compagnie pétrolière américaine ExxonMobil, le 31 mai dernier, les actionnaires avaient soutenu à 62,1 % un projet de résolution déposé par un groupe d'investisseurs demandant au conseil d'administration de publier annuellement un rapport évaluant l'impact qu'une

réduction de la demande en hydrocarbures résultant des engagements pris par les Etats sur les émissions de carbone pourrait avoir sur son portefeuille de réserves ([IE n° 260](#)). Le conseil avait rejeté cette demande en indiquant que le plan d'investissements du groupe était solide, qu'il prenait en compte les risques climatiques et qu'il était suffisant pour créer de la valeur à long terme pour les actionnaires. **Mais devant l'insistance de ses parties prenantes**, parmi lesquelles des actionnaires majeurs, il a reconsidéré sa position et annoncé, le 11 décembre, qu'il renforcerait le contenu de son rapport en y incluant une analyse sur l'impact des politiques visant à limiter l'augmentation de la température globale à 2 °C sur ses activités futures. Cette nouvelle politique en matière de transparence pourrait annoncer un renforcement des discussions entre ExxonMobil et ses actionnaires en vue de l'adoption, par le groupe pétrolier, de changements plus radicaux dans sa stratégie.

Climat, Etats-Unis, Royaume-Uni, finance

La « décarbonisation » des actifs entre progressivement dans les principes de gestion conventionnels

Les initiatives pour orienter les investissements vers une économie décarbonée sont de plus en plus nombreuses. On compte parmi elles le mouvement de désinvestissement des énergies fossiles. D'abord issu des milieux militants, ce mouvement atteint désormais des instances plus établies. Ainsi, en novembre dernier, la **Banque centrale de Norvège** a adressé une lettre au ministère des Finances en lui recommandant de réduire l'exposition des actifs du pays au secteur pétrolier et gazier, et en particulier ceux détenus par le fonds souverain norvégien ([IE n° 269](#)). Le 19 décembre, c'est le gouverneur de l'Etat de New York, Andrew Cuomo, qui a appelé le **fonds de pension de l'Etat de New York** (New York State Common Retirement Fund) – qui gère 201 milliards de dollars d'actifs – à cesser tout investissement significatif dans les énergies fossiles et à développer un plan de décarbonisation de son portefeuille. Pour Andrew Cuomo, cette démarche a pour objectif de protéger l'épargne retraite des New-Yorkais. De son côté, le « contrôleur » de l'Etat, Thomas DiNapoli, a indiqué qu'il n'existait pas encore de plan allant dans ce sens, mais qu'il allait travailler avec le gouverneur pour élaborer une feuille de route visant à contribuer à une économie bas-carbone. Au Royaume-Uni, le gouvernement a annoncé qu'il allait examiner la possibilité **d'instaurer de nouvelles règles pour faciliter la prise en compte, par les fonds de pension, de critères sociaux et environnementaux dans la gestion de leurs actifs**. De nombreuses démarches existent dans le pays pour exiger un retrait des énergies fossiles de ces placements collectifs. Mais ces demandes font souvent face à des objections qui s'appuient sur des arguments légaux, à savoir l'obligation fiduciaire des gestionnaires de fonds. Cela étant, depuis quelques années, plusieurs rapports ont fragilisé cet argument, et notamment ceux de la Law Commission en 2014 ([IE n° 197](#)) et en [juin 2017](#). Ces nouvelles règles, qui s'appuieront sur les recommandations de la Commission, devraient entrer en vigueur en 2018 après une période de consultation.

Environnement, santé, agroalimentaire

Des investisseurs s'attendent à une taxation de la viande d'ici à quelques années

L'idée selon laquelle la consommation de viande est excessive dans les économies matures fait progressivement son chemin dans les esprits. C'est aussi le constat de l'association Greenpeace, qui a récemment lancé une campagne de sensibilisation sur la consommation de viande dans les cantines scolaires françaises. Pour l'ONG, les quantités de viande et de produits laitiers qui y sont servies sont deux fois plus élevées que celles recommandées par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). **Cette surconsommation peut avoir des conséquences néfastes sur la santé** (surpoids, obésité, et à terme maladies cardio-vasculaires, diabète, etc.), **mais aussi sur l'environnement** : résistance aux antibiotiques, déforestation et dégradation des sols, menaces sur la disponibilité hydrique (et la sécurité alimentaire), changements climatiques (l'élevage serait responsable de près de 15 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, soit plus que le secteur du transport). Les associations écologistes ne sont pas les seules à alerter la communauté face à ce phénomène. Outre les scientifiques et les institutions internationales, comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les investisseurs financiers commencent à se mobiliser. Ainsi le réseau FAIRR (Farm Animal Investment Risk & Return) – qui rassemble des investisseurs représentant plus de 4 000 milliards de dollars sous gestion – a-t-il achevé un [rapport](#) qui sera rendu public courant janvier, selon lequel les années à venir pourraient voir la généralisation de taxes sur la viande à l'instar de ce qui a pu être observé sur le tabac, le carbone et le sucre.

ENTREPRISES (initiatives & controverses)

Partage de valeur, France, Nigeria, hydrocarbures

Le « contenu local » d'un projet de Total remis en cause au Nigeria

Parmi les aspects qui déterminent l'impact réel d'une redistribution de la valeur produite par les activités d'une entreprise sur le développement (local et global) figure la part des biens et services achetés localement. Dans certains secteurs d'activité, comme celui des hydrocarbures, **les législations sont de plus en plus nombreuses à prévoir un pourcentage minimal obligatoire de « contenu local » dans les**

contrats pétroliers. Reste que les calculs peuvent prêter à interprétation. C'est le cas du champ pétrolier Egina, un projet en eau très profonde au Nigeria, « *en majorité développé localement pour accélérer les transferts de technologies et développer le tissu industriel local* » (site Internet de Total, 15 décembre 2017), dont la mise en production doit débiter en 2018. Or, le Sénat nigérian serait entré en possession de documents selon lesquels Egina ne profiterait qu'à Total et à ses partenaires. Aussi a-t-il demandé au groupe pétrolier français de lui fournir des informations précises sur plusieurs points permettant d'apprécier le montant du contenu local du projet (montant des taxes déjà payées, des salaires du personnel local et étranger, proportion d'expatriés...).

Impact des biens, France, Irak, agro-alimentaire

Du sorbitol de Tereos servait à propulser les roquettes de Daesh

Dans le sillage de la retraite de l'Etat islamique, l'agence Conflict Armement Research (CAR) a eu accès aux stocks de matériel militaire abandonnés par les milices. Remontant les filières, **CAR a ainsi pu reconstituer en partie l'origine de l'armement** ayant permis à Daesh de contrôler une importante partie des territoires syrien et irakien. Elle en a publié les [conclusions](#) dans un rapport très documenté paru le 14 décembre. Parmi les produits cités par ce document figurent des sacs de sorbitol, fabriqué par l'usine de Nesle (Somme) de la société française Tereos, retrouvés dans la région de Mossoul et de Tal Afar (Irak). Le sorbitol est un additif alimentaire au pouvoir sucrant deux fois plus faible que le sucre ordinaire, issu de l'amidon du blé ou du maïs. **Mais mélangé à du nitrate de potassium, il devient un carburant performant pour les missiles de moyenne portée et pour les roquettes.** A la suite d'un article paru sur ce sujet le 10 décembre dans le *Journal du Dimanche (JDD)*, la direction de Tereos a réagi dans un communiqué en indiquant que les réserves découvertes avaient été détournées à son insu et qu'elle avait, après en avoir été informée par CAR à la fin de 2016, « *pris la décision de suspendre ses livraisons de sorbitol dans les pays de zones en conflit ou limitrophes de ces conflits, bien que le sorbitol n'ait fait l'objet d'aucune restriction réglementaire à la vente ou à l'exportation, et [avait] mis en place des systèmes de contrôle renforcés à l'exportation* ». Selon les enquêteurs de CAR et du *JDD*, une cargaison, représentant 78 tonnes de sorbitol, a bien été embarquée dans le port d'Anvers (mai 2015) pour être livrée à la société stambouliote Synerji, avec laquelle Tereos collabore depuis une dizaine d'années, puis cédée à un homme d'affaires turc (Tahir Toprak) avant de s'évaporer dans la nature et d'aboutir entre les mains de Daesh. En filigrane, cette affaire soulève la question de la responsabilité d'une entreprise dans le contrôle de sa chaîne de livraison dans des zones de conflit, notamment pour les produits dont l'usage courant est a priori inoffensif, mais dont les risques de détournement sont loin d'être négligeables.

Climat, France, finance

Nouvelles offensives d'Axa pour lutter contre le dérèglement climatique

Nommé à la tête de la compagnie française d'assurance Axa depuis un peu plus d'un an, l'Allemand Thomas Buberl semble vouloir accélérer l'intégration de la dimension climatique à la stratégie du groupe. Alors qu'il y a deux ans, l'entreprise avait décidé de céder ses participations dans les sociétés qui tiraient plus de 50 % de leurs revenus du charbon (soit 500 millions d'euros environ), elle continuait d'être la cible des associations écologistes qui jugeaient l'effort insuffisant. Le 12 octobre, la compagnie a décidé d'aller plus loin **en abaissant ce seuil à 30 % et en étendant son effort de désinvestissement aux entreprises dont le bouquet énergétique dépasse ce niveau.** Par ailleurs, Axa a déclaré qu'elle désinvestira également des principaux producteurs de pétrole issu de sables bitumineux et des opérateurs d'oléoducs associés et qu'elle n'assurera plus aucun nouveau projet de centrale à charbon, aucune entreprise d'extraction de sables bitumineux et d'oléoduc associé. En affirmant qu'un « *monde qui se réchaufferait de plus de 4 degrés n'est pas assurable* », **Thomas Buberl souligne que ces décisions sont en fait dictées par le bon sens**, tout comme l'affirmaient déjà en 2013 les dirigeants de l'institution financière d'origine néerlandaise Rabobank, qui considéraient qu'il n'était pas concevable de financer des activités allant à l'encontre des intérêts de leurs principaux clients ([IE n° 175](#)). Pour aller au bout de la logique, il reste maintenant à Axa à adopter des mesures similaires à l'encontre des gaz de schiste et des projets pétroliers et gazières en eau ultra-profonde.

EN BREF

Obsolescence. L'association Halte à l'obsolescence programmée a annoncé le 27 décembre 2017 avoir porté plainte contre Apple qu'elle accuse de ralentir volontairement ses iPhones qui ont deux ou trois ans d'âge.

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

Adressez vos commandes d'abonnement à : CFIE, 52 bd Ornano – 75018 Paris